

Syndicat de chasse de Wintrange (lot 619)

Syndicat de chasse de Burmerange (lot 618)

Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la Chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2023/2024 du Syndicat de chasse de Wintrange (lot 619) et du Syndicat de chasse de Burmerange (lot 618) peuvent être consultés pendant 15 jours du 7/7/2023 au 21/7/2023 auprès du secrétariat communal.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire.

Secrétaire : Gisèle Becker-Trum, Elvange (661 211 304 ou fbecker@pt.lu)